



## **Conseil municipal de novembre 2013**

### **Point A - La Métropole parisienne du Grand Paris**

#### **Intervention de Chantal Duchène pour le groupe EELV**

Construire la métropole de demain est un défi que nous partageons mais nous ne nous reconnaissons pas dans la construction institutionnelle proposée par le projet de loi qui va revenir en discussion à l'Assemblée nationale en décembre.

Nous partageons les attendus du vœu d'urgence adopté le 20 septembre dernier par le Syndicat Paris Métropole qui soulignent que :

- l'échelon métropolitain est désormais indispensable pour conforter et développer l'attractivité de la région parisienne, répondre à la grave crise du logement, assurer la solidarité entre les territoires, et faire face au défi climatique et que cet échelon doit permettre une mutualisation des moyens ;

- dans le même temps, les territoires composant cette métropole constituent le moteur de son dynamisme et de son développement
- et qu'il s'agit donc d'articuler ces deux échelles, métropolitaine et territoriale.

Nous sommes aussi d'accord avec Paris Métropole :

- pour créer une métropole forte dotée de ressources propres et d'une véritable capacité d'action sur des domaines stratégiques relevant de l'intérêt métropolitain tels que le logement et l'hébergement, l'aménagement et les questions environnementales.
- pour adopter une démarche ascendante s'appuyant sur des territoires dotés du statut d'EPCI, disposant de ressources fiscales, respectant l'identité et le rôle des communes, premier pilier de la démocratie locale.
- pour achever la carte de l'intercommunalité en IDF, pour mettre en œuvre des projets de territoire ambitieux, autour de pôles de développement forts, assurant une mixité sociale, économique et fonctionnelle, à partir notamment des contrats de développement territorial.

Nous partageons donc la position commune de Paris métropole, de l'Association des communautés de France ADCF et de l'Association des Maires des Grandes Villes de France qui demandent que soit créé un établissement public

métropolitain, à statut particulier, associant les intercommunalités existantes, pour agir rapidement en matière de logement.

Le fait métropolitain est désormais incontournable et il faut lui confier un rôle réel, intermédiaire entre la région et l'intercommunalité. Mais les intercommunalités le sont tout autant. Ainsi la loi devrait dire les échelles de responsabilité, précises et articulées, entre la Région, la Métropole, les Intercommunalités et les communes, sans que l'un des niveaux se substitue à un autre.

Je veux insister sur deux questions majeures, celles de la démocratie locale et celle des ressources financières des différentes collectivités.

Concernant la démocratie locale, EELV est favorable à l'élection directe au suffrage universel des différents échelons de collectivités : cela vaut notamment pour les intercommunalités et la métropole. Or, la gouvernance de la métropole, dans le texte voté au Sénat, sera assurée par ce que l'on peut qualifier de syndicat de maires : c'est la négation du débat politique et de la représentation des minorités.

Concernant les ressources fiscales, dans le projet actuel, toute la fiscalité venant des entreprises irait à la métropole qui en reverserait une partie aux territoires pour exercer les compétences qui leur resteraient. Or, lors de la suppression de la taxe professionnelle, tous les partis ont souligné la nécessité d'avoir un lien

fort entre les entreprises et les territoires. De plus, dans le mécanisme proposé dans le projet de loi, il y a un très fort risque de blocage de tout projet à tous les échelons car il est à craindre que les discussions sur le reversement aux territoires prennent un temps assez long avant d'aboutir. Pendant ce temps, les élus ne pourront prendre le risque de porter des projets qui n'auraient pas de financement.

Même si ce n'est pas encore le cas dans la communauté d'agglomération Seine-amont dans laquelle est incluse Ivry, dans la plupart des communautés d'agglomérations existantes, la fiscalité des entreprises sert à faire fonctionner des équipements culturels, les piscines, à ramasser des ordures ménagères ou à entretenir la voirie, l'éclairage public. Ces services devront être poursuivis et il serait stupide que leur responsabilité incombât demain à la métropole.

C'est d'ailleurs la conviction du gouvernement qui souligne que les communes pourront créer des syndicats pour gérer ses services... Et de renvoyer la gestion de nombre de sujets aux futurs conseils de territoire qui ressembleront aux agglomérations existantes, mais en moins démocratiques. Avec, en plus, des syndicats spécifiques sur des compétences particulières dont on connaît bien, avec le SEDIF et le SYCTOM, pour ne citer que ceux-là, les dérives dues notamment à un très insuffisant contrôle démocratique.

Nous sommes donc favorables à des intercommunalités de projets et de plein exercice pour des territoires coopératifs et solidaires, rassemblés dans une métropole dotée de compétences spécifiques sur les domaines sur lesquels l'intervention au niveau métropolitain est la plus efficiente, ce qui est notamment le cas du logement, des solidarités et du climat et de l'énergie.

Il est temps que nos parlementaires, et notamment nos députés puisque le projet de loi sera discuté à l'assemblée nationale en décembre, se ressaisissent pour faire du projet de loi un véritable acte III de la décentralisation.

Le groupe des élu-es EELV votera pour la délibération proposée et se félicite que les amendements qu'il a proposés aient été retenus par Pierre Gosnat.